

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILI E



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

32^{ème} EDITION DE LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LA FEMME AU CAMEROUN

08 MARS 2017 .

THEME :

« LES FEMMES DANS UN MONDE DE TRAVAIL
EN MUTATION : PLANETE 50-50 D'ICI 2030 »

TERMES DE REFERENCE

I - SIGNIFICATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la Journée Internationale de la Femme (JIF) trouve son origine dans la lutte des ouvrières et suffragettes du début du XX^{ème} siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote. C'est non seulement une Journée de manifestation à travers le monde, mais également l'occasion de faire un bilan sur la situation des femmes.

Chaque édition porte sur un thème qui invite à l'action en faveur de l'amélioration de la situation des femmes dans tous les domaines. Les thèmes des 05 dernières éditions sont les suivants :

2012 : Autonomiser les femmes rurales pour éradiquer la faim et la pauvreté

2013 : Elimination et prévention de toutes formes de violences à l'égard des femmes et des filles

2014 : Défis et réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour les femmes et les filles

2015 : Mise en œuvre de la plate forme d'action de Beijing au Cameroun : bilan et perspectives

2016 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes: gagner le pari, surmonter les obstacles.

La JIF est une occasion pour la communauté internationale et pour le Cameroun de procéder à une revue des problèmes auxquels les femmes et les filles font face, d'évaluer les mesures mises en place pour résoudre ces problèmes, et d'identifier des voies nouvelles pour parvenir à l'égalité de sexe en tant qu'exigence de gouvernance, de justice sociale et de progrès.

II - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La 32^{ème} édition de la JIF au Cameroun est placée sous le thème : « **Les femmes dans un monde de travail en mutation : planète 50-50 d'ici 2030** ». Ce thème cadre avec les orientations de l'Organisation des Nations Unies, qui mettent l'accent sur les stratégies d'accélération du programme de développement durable à l'horizon 2030, la mise en place d'une dynamique favorable à la réalisation effective des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il s'inscrit de ce fait dans l'opérationnalisation du 5^{ème} ODD : « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes* ».

L'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison, où elles s'occupent de leurs familles.

Les résultats de la deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI 2 -2010) montrent que le marché du travail au Cameroun est caractérisé par une prépondérance du secteur informel, avec un taux d'informalité se situant à 90,5%. Les emplois se répartissent entre le secteur informel agricole (53%), informel non agricole (37,5%), public (5,8%) et privé formel (3,7%). Le taux d'emploi est de 71,7% chez les hommes contre 61,4% chez les femmes, soit près de 10 point d'écart. Les femmes sont plus touchées par le chômage avec un taux de 4,5% contre 3,1% chez les hommes.

Les femmes exercent leurs activités plus dans le secteur informel qui concentre 92,0 % de la population féminine, contre 8,0% dans le secteur formel public et privé. Or, le secteur informel est caractérisé par un manque de structuration et une extrême précarité. Par conséquent, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation. La discrimination basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés et ne permet qu'à une faible minorité d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Elle restreint également l'accès des femmes aux actifs économiques tels que les terres et les emprunts. En outre, elle limite leur participation à l'élaboration des politiques économiques et sociales. Par ailleurs, du fait que les femmes se chargent de l'essentiel des tâches ménagères, il ne leur reste souvent que peu de temps pour exploiter de nouvelles perspectives économiques.

Face à cette situation, l'initiative d'ONU-Femmes dénommée: « Planète 50-50 d'ici 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes » apparaît comme une opportunité à saisir dans ce sens qu'elle invite les gouvernements à prendre des engagements à caractère national pour surmonter les difficultés qui empêchent les hommes et les femmes de développer leur plein potentiel.

L'initiative ainsi désignée est une action en faveur de la parité homme/femme dans tous les domaines de la vie publique, celui de l'emploi et/ou du travail. L'organisation de la 32^{ème} édition de la JIF sur le thème sus visé souligne l'adhésion du Cameroun à cette initiative, de même que la cohérence et l'identité des vues entre le Cameroun, l'Union Africaine et la Communauté Internationale en matière de promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, pour un développement durable et équitable. Il convient donc de rappeler que la politique genre de l'Union Africaine recommande un taux de représentation de 50% de femmes dans tous les secteurs de développement.

Le thème de la 32^{ème} édition de la JIF au Cameroun résonne donc comme un appel à la mise en place d'opportunités de travail plus inclusives et plus durables pour le bien-être de tous. Il appelle le gouvernement et ses partenaires à développer des stratégies d'emploi innovantes destinées à améliorer les conditions de vie et les moyens d'existence des populations, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes.

III - OBJECTIFS

III. 1 - Objectif général

Promouvoir un environnement socioculturel et économique favorable à la réduction des inégalités hommes/ femmes dans le monde du travail d'ici 2030.

III.2 - Objectifs spécifiques

- disposer d'une masse critique d'informations sur les formes d'inégalité qui existent entre les hommes et les femmes dans le domaine du travail et les causes de ces inégalités ;
- développer des stratégies innovantes pour accélérer l'amélioration de la situation des femmes et des filles dans tous les domaines;
- évaluer la mise en œuvre des engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ;
- partager les informations sur les progrès, les défis et les opportunités pour les femmes dans le monde du travail ;
- valoriser le travail décent des femmes ;
- mobiliser les ressources en vue d'un appui multiforme aux activités économiques des femmes.

IV - RESULTATS ATTENDUS

- des informations sur les formes d'inégalité qui existent entre les hommes et les femmes dans le domaine du travail et les causes de ces inégalités sont disponibles ;
- des stratégies innovantes pour accélérer l'amélioration de la situation des femmes et des filles dans tous les domaines sont développées;
- la mise en œuvre des engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de femmes est évaluée;
- les informations sur les progrès, les défis et les opportunités pour les femmes dans le monde du travail sont partagées ;
- le travail décent des femmes est valorisé ;
- les ressources en vue d'un appui multiforme aux activités économiques des femmes sont mobilisées.

V- SOUS-THEMES

- Autonomisation économique de la femme
- Femmes et emploi décent
- Entrepreneuriat féminin
- Femmes et accès aux facteurs de production
- Femmes, formation, information
- Femmes et TIC
- Femmes et éducation
- Femmes et économie numérique

- Femmes, industrie et artisanat
- Femmes et Agriculture de seconde génération
- Genre et Objectifs de Développement Durable
- Femmes et économie informelle
- Egalité et autonomisation des femmes
- Femmes et projets structurants
- Femmes et filières scientifiques
- Femmes et leadership : coaching et lobbying
- Femmes, travail et vie domestique
- Femmes et Santé
- Système des Nations Unies et Actions en faveur des femmes.

VI - ACTIVITES

- Sensibilisation et plaidoyer
- Vulgarisation de l'ODD n°5, du pilier 4 de l'Agenda 2063 et du thème de l'Année 2017
- Echanges d'expériences et de bonnes pratiques
- Causeries éducatives sur des thématiques retenues
- Emissions radio-télévisées
- Renforcement des capacités des femmes dans divers domaines
- Cliniques socio-juridiques
- Diffusion des travaux de recherche et des œuvres de l'esprit sur les femmes
- Visites des réalisations féminines
- Appui multiforme aux groupes de femmes
- Vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits des femmes
- Foires-expositions
- Activités culturelles, ludiques et sportives
- Projection de films et documentaires sur les femmes et les filles
- Diffusion de spots et de messages sur des thématiques en lien avec la promotion de la femme
- Parade du 8 mars 2017.

VII - METHODOLOGIE

La 32^{ème} édition de la JIF se déroulera, comme les précédentes, sur l'ensemble du territoire national et au-delà, pour tenir compte des citoyens de la diaspora et des partenaires qui accompagnent le Cameroun dans la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme. La démarche se veut participative.

Un comité d'organisation est créé dans les services centraux du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), sous la supervision générale du Ministre. La conception et l'exécution des activités à mener dans le

cadre de la célébration de la JIF impliquent tous les acteurs institutionnels et sociaux (administrations, organisations de la société civile, partenaires au développement). Ces activités sont consignées dans un programme harmonisé.

Les comités d'organisation régionaux, départementaux et d'arrondissements sont placés sous la supervision de l'autorité administrative et la coordination du Délégué de la Promotion de la Femme et de la Famille territorialement compétent. Les programmes d'activités élaborés dans ce cadre s'inspirent des présents termes de référence.

Toutes les parties prenantes veilleront à ce que les manifestations se déroulent dans l'ordre, le respect des institutions et des bonnes mœurs.

VIII - PRODUCTION DES RAPPORTS

Le MINPROFF produira un rapport national, synthèse des rapports régionaux et des organisations de la société civile. Les délégués départementaux, d'arrondissements et les Directeurs des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille adressent leurs rapports aux délégués régionaux qui en font la synthèse, pour transmission au MINPROFF.

Les représentations diplomatiques transmettent leurs rapports par les voies appropriées. Les autres administrations et les organisations de la société civile peuvent adresser directement leurs rapports au MINPROFF.

Les activités menées dans le cadre de la 32^{ème} édition de la JIF sont appelées à se poursuivre après l'événement, afin qu'elles produisent les transformations sociales souhaitées.

IX- PARTIES PRENANTES

- Administrations publiques et privées
- Système des Nations Unies
- Organisations internationales et autres partenaires au développement
- Représentations diplomatiques
- Diaspora (organisations des camerounais à l'Etranger)
- Organisations de la Société Civile (associations et réseaux d'associations féminines sur l'ensemble du territoire national et au-delà)
- Organisations à Base Communautaire.